



Nouveau Rhône : un territoire contrasté en interaction avec les territoires voisins

Le territoire du Rhône hors Grand Lyon compte 429 000 habitants. Trois sur quatre habitent en milieu urbain à l'est du territoire ; le département présente, à l'ouest, une facette plus rurale et agricole. Les habitants sont plutôt jeunes et diplômés, leur revenu plutôt élevé malgré quelques zones connaissant une précarité plus importante. Les échanges avec l'agglomération lyonnaise sont nombreux, qu'ils soient résidentiels (installation de nouveaux périurbains) ou quotidiens (migrations domicile-travail). La population comme les espaces urbanisés augmentent. Le trafic routier est dense à l'est et au sud. Les seuils de pollution sont par endroits dépassés.

Lætitia Bouchpan, Philippe Bertrand (Insee)
Cécile Pich, Anne-Marie Laurent (Département du Rhône)

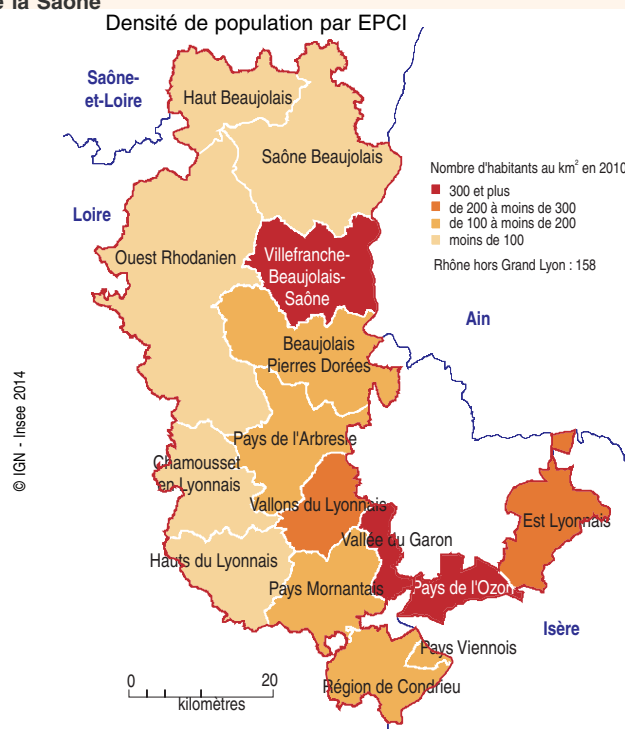
Une population à dominante urbaine, un espace plutôt rural

Hors Grand Lyon, le département du Rhône est un territoire de 2 715 km². Par sa superficie, il compte parmi les plus petits départements de province. Sa population, de 429 000 habitants, le place au cinquante-troisième rang des départements métropolitains. Au sein de Rhône-Alpes, il se situe derrière la Drôme mais devant la Savoie et l'Ardèche.

La majorité des habitants est implantée autour de l'agglomération lyonnaise et le long de la vallée de la Saône. Trois habitants sur quatre habitent en milieu urbain. En particulier, la moitié de la population habite dans l'unité urbaine de Lyon.

À l'ouest, le territoire présente une facette plus rurale, à vocation principalement agricole. Forêts et milieux semi-naturels ne couvrent que 26 % des sols mais l'agriculture en occupe 65 % (respectivement 32 % et 58 % dans la zone de référence¹). Les

1 La majorité des habitants est localisée autour de l'agglomération lyonnaise et le long de la Saône



fourrages et surfaces toujours en herbe constituent une grande partie des terres agricoles : 63 % de la surface agricole utilisée (SAU) contre 44 % dans la zone de référence. La viticulture et la production de lait constituent les principales spécificités. Les grandes cultures sont peu présentes : la culture céréalière n'occupe que 16 % de la SAU, contre 31 % dans la zone de référence.

L'industrie est une activité de poids. Elle représente 20 % des emplois du nouveau Rhône, contre 17 % dans la zone de référence et 14 % dans le Rhône actuel. Ce secteur d'activité, qui s'était maintenu jusque dans les années 1990, a perdu de nombreux emplois sur la période récente, passant de 35 600 à 31 400 emplois entre 1999 et 2010 (- 12 %).

Des atouts rhodaniens conservés

Outre ces spécificités spatiales et sectorielles, le nouveau Rhône dispose d'atouts sur le plan démographique.

La population est relativement jeune : 38 % des individus ont moins de 30 ans, contre 36 % dans la zone de référence ; 21 % ont 60 ans et plus, contre 23 %. En revanche, la situation est pratiquement similaire à celle du Rhône actuel pour les âges extrêmes : même faible part de 75 ans et plus (8 %) ; 21 % de moins de 15 ans (contre 19 % dans le Rhône actuel).

Autre point fort du territoire, la population est plus diplômée que celle de la zone de référence. Au sein de la population non scolarisée de 15 ans et plus, ils sont 42 % à détenir un diplôme au moins égal au baccalauréat (39 % dans la zone de référence). Chez les plus jeunes (25-34 ans), les diplômés du supérieur sont également plus nombreux (42 % contre 38 %).

Comparé à la future Métropole qu'il jouxte, le nouveau Rhône a des caractéristiques socioprofessionnelles plus rurales ou périurbaines. Mais ses 206 000 actifs se démarquent aussi de ceux de la zone de référence : plus de cadres

(15 % contre 12 %) et de professions intermédiaires (27 % contre 24 %), moins d'employés (25 % contre 29 %) et d'ouvriers (22 % contre 26 %). Conséquence d'un niveau de qualification plus élevé, le chômage touche seulement 8 % de la population active (11 % dans la zone de référence). C'est également 3 points de moins que dans le Rhône actuel incluant le Grand Lyon, pôle d'emploi dynamique mais dont certains secteurs géographiques présentent des conditions moins favorables. Enfin, la situation s'avère également meilleure pour les jeunes : 83 % des 18 à 25 ans du nouveau Rhône sont insérés, en ce sens qu'ils sont étudiants ou en emploi (78 % dans la zone de référence).

Des revenus en moyenne élevés mais des disparités territoriales

Dans le prolongement de ces constats, le revenu net imposable, qui s'élève à 26 800 euros en moyenne par foyer fiscal, est supérieur de 15 % à celui de la zone de référence. Il est pratiquement identique à celui du Rhône actuel, mais ces moyennes proches masquent des situations différentes. Ainsi, 11 % de la population du nouveau Rhône vit avec un bas revenu², soit respectivement 7 points de moins que dans le Rhône actuel et 5 points de moins que dans la zone de référence.

Des poches de précarité plus importante s'observent, à Villefranche-sur-Saône et Tarare notamment, où plus du quart de la population vit avec un bas revenu et où le chômage est plus élevé que la moyenne du nouveau Rhône. Belleville et Amplepuis connaissent également des situations de précarité. Dans ces quatre communes, le revenu fiscal médian par unité de consommation n'excède pas 17 000 euros.

Les logements sociaux représentent 12 % des résidences principales du territoire (11 % dans la zone de référence). Cette part grimpe à 24 % dans la communauté d'agglomération de Villefranche-

Beaujolais-Saône (hors Jassans-Riottier qui se situe dans le département de l'Ain) et 17 % dans celle de l'Ouest Rhodanien. Dans cette dernière, le taux de vacance est relativement élevé (6 %), le double de la moyenne du territoire.

Des disparités se retrouvent également dans l'accès aux soins de proximité. Par exemple, la densité de médecins omnipraticiens libéraux est plutôt faible (8 pour 10 000 habitants, contre 10 dans la zone de référence). Elle n'est, en particulier, que de 6 pour 10 000 habitants dans les communautés de communes de l'ouest du territoire.

De nombreux échanges avec le Grand Lyon

Le nouveau Rhône se caractérise aussi par la mobilité de sa population : échanges migratoires avec le Grand Lyon, accueil de nouveaux résidents, déplacements quotidiens pour le travail. La proximité de la communauté urbaine a un fort impact démographique et environnemental sur le territoire.

Depuis les années 1970, la population dans le nouveau Rhône augmente de façon très régulière (+ 4 300 habitants par an en moyenne), passant de 249 000 en 1968 à 429 000 en 2010. Entre 1999 et 2010, le nombre d'habitants progresse de + 1,1 % chaque année, comme dans la zone de référence et plus que dans le Rhône actuel (+ 0,8 %). Les contributions respectives du solde naturel (+ 0,5 % par an) et du solde migratoire (+ 0,6 % par an) sont relativement équilibrées, alors que la croissance du Rhône actuel est presque exclusivement le fait d'un excédent des naissances sur les décès.

Les arrivées dans le nouveau Rhône sont nettement plus nombreuses que les départs. Ainsi, chaque année, 12 000 personnes arrivent dans le territoire alors qu'elles ne sont que 10 000 à en partir. Le départ des jeunes étudiants est largement compensé par l'arrivée de familles de trentenaires avec de jeunes enfants. Les migrations résidentielles modifient également la structure socioprofessionnelle de la population, en renforçant la part des cadres et, dans une

¹ Les territoires composant la zone de référence sont décrits dans l'encadré "Pour comprendre les résultats" en page 4.

² Le seuil de bas revenus correspond à 60 % de la médiane des revenus (revenus d'activité, prestations sociales) par unité de consommation (UC) observés au niveau national, soit 1 001 euros par mois et par UC en 2011.

2 Des signes de précarité à Villefranche-sur-Saône, Tarare, Belleville et Amplepuis

	Nouveau Rhône	Amplepuis	Belleville	Tarare	Villefranche-sur-Saône	Zone de référence	Rhône "avec Grand Lyon"
Population	429 000	5 200	7 900	10 300	35 300	///	1 725 200
Revenu fiscal moyen annuel par foyer (en euros 2010)	26 800	19 700	19 100	17 400	18 500	23 300	26 100
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	10,7	17,2	21,9	28,5	27,7	15,7	17,7
Taux de chômage	7,6	9,8	10,7	16,9	16,2	10,6	10,9
Part des 18 à 25 ans qui ne sont ni étudiants ni en emploi (en %)	16,9	19,2	19,5	26,0	30,1	22,3	15,5

Sources : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques - Insee, RP 2010 - Cnaf 2012 - Cnam 2012

moindre mesure, celle des professions intermédiaires. Ce sont les migrations de ou vers l'unité urbaine³ de Lyon hors nouveau Rhône qui sont les plus nombreuses : 7 000 arrivées et 4 000 départs chaque année ; puis celles entre le nouveau Rhône et Paris (600 arrivées, 300 départs), Vienne (250-250) et Saint-Étienne (200-300).

Un territoire dépendant en matière d'emploi sauf pour les ouvriers

En lien avec ces migrations résidentielles, chaque jour de nombreux actifs entrent et sortent du nouveau Rhône dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. En 2010, le territoire compte plus de 157 000 emplois pour 191 000 actifs occupés résidents (83 pour 100). Les sorties sont ainsi plus nombreuses que les entrées ; et les flux sont particulièrement intenses. Parmi les actifs occupés résidents, 92 200 (48 %) sortent du territoire pour aller travailler ; c'est plus que dans la zone de référence (39 %), où le déséquilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés résidents est pourtant plus élevé (78 pour 100). Dans l'autre sens, les échanges sont également nombreux : 58 600 viennent chaque jour de l'extérieur ; ils occupent 37 % des 157 400 emplois du territoire, plus que dans la zone de référence (21 %). Enfin, 98 800 actifs résident et travaillent dans le nouveau Rhône.

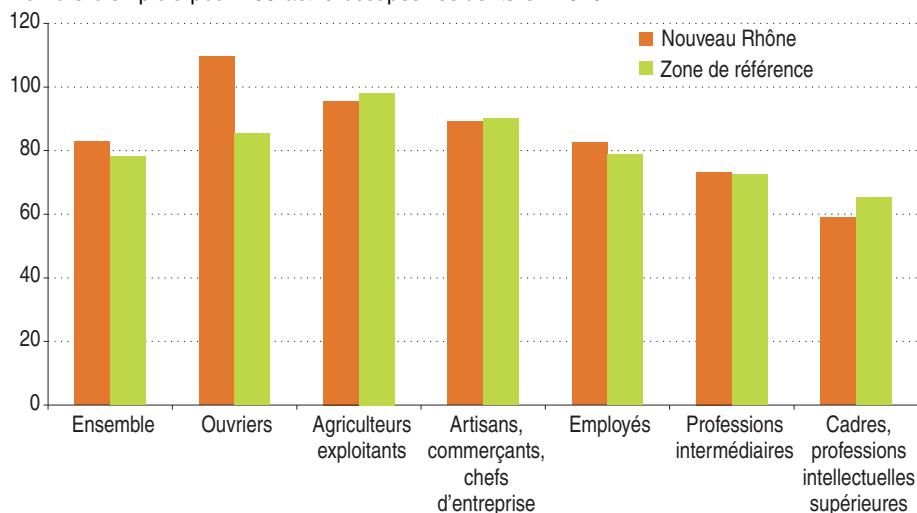
L'intensité des flux de navetteurs qui entrent et sortent du territoire se vérifie pour toutes les catégories socioprofessionnelles. À titre d'exemple, les emplois d'ouvrier occupés par des non-résidents sont nombreux : 18 800 (43 %) des 44 300 emplois. À l'opposé, parmi les cadres résidents, 7 sur 10 sortent quotidiennement du territoire (21 500 sur 30 500). L'inadéquation des emplois et des actifs explique en partie le phénomène. On compte 110 emplois d'ouvrier pour 100 actifs résidents occupés, et 59 emplois de cadre pour 100 actifs cadres. Il y a donc une réelle interaction entre le nouveau Rhône et les territoires voisins : outre son profil périurbain, le territoire offre des emplois, d'ouvrier notamment, à des populations habitant à l'extérieur.

Un fort trafic routier à l'est et au sud

Pour se rendre au travail, 86 % des actifs ou des étudiants du nouveau Rhône utilisent leur voiture (ou autre véhicule à moteur), autant que dans la zone de référence et davantage que dans le Rhône actuel (65 %). Cependant, ces flux

3 Un pôle d'emploi pour les ouvriers

Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2010



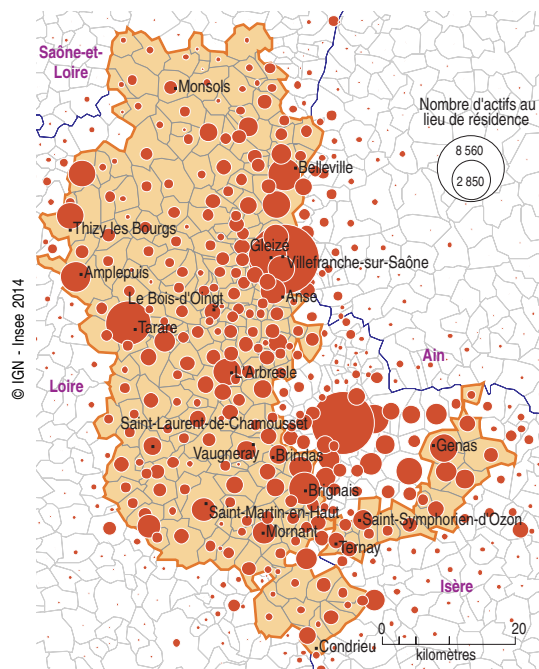
Source : Insee, Recensement de la population 2010 - exploitation complémentaire

quotidiens rapportés aux émissions de CO₂ ont un impact moindre que dans la zone de référence (un actif occupé résident émet 760 kg de CO₂ par an ; 810 kg dans la zone de référence). Cet écart s'explique par des navettes plus courtes en moyenne (18 km contre 20 km). À l'extrême sud-est du territoire, les communautés de commune de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon ont une position particulière : 71 % des 29 000 actifs occupés travaillent hors du nouveau Rhône. Au sein de ces EPCI, les actifs se déplacent pour la plupart en voiture pour aller travailler, soulevant ainsi des enjeux liés à la congestion du trafic. Plusieurs collectivités dans le

département ont priorisé cet enjeu de déplacement dans leur Plan climat. Les émissions de gaz à effet de serre proviennent également de quelques établissements industriels (en 2011, trois établissements émettent plus de 10 000 tonnes par an). Une mauvaise isolation thermique des logements peut également être à l'origine d'une surconsommation d'énergie. Ceux construits avant 1975 bénéficient de moins bonnes performances énergétiques. Dans le nouveau Rhône, ils sont cependant un peu moins nombreux que dans la zone de référence (52,7 % des habitations contre 54,3 % dans la zone de

4 Près de 4 actifs sur 10 travaillent dans le nouveau Rhône et résident à l'extérieur

Lieu de résidence des actifs travaillant dans le territoire



³ Cf. l'encadré "Pour comprendre les résultats" en page 4.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

référence). L'amélioration des logements est un des enjeux des politiques publiques en faveur de la transition énergétique inscrit dans le Plan climat.

Concernant la qualité de l'air, des dépassements de normes sont observés, notamment dans le sud de l'agglomération lyonnaise et dans la vallée de la Saône, le long de l'autoroute A6 (particules fines) et dans des zones rurales au relief prononcé (Monts du Lyonnais, Coteaux du Lyonnais ou Haut-Beaujolais) par des taux d'ozone trop importants.

De plus en plus d'espaces urbanisés

Qu'ils soient résidentiels ou quotidiens, les flux de population ont un impact sur l'environnement. La population augmente et l'occupation des sols dans l'espace du nouveau Rhône évolue avec une urbanisation croissante, plus que dans la zone de référence : 8,1 % du territoire n'est ni agricole ni naturel, contre 6,6 %. Entre 2000 et 2006, le changement d'affectation des terres agricoles a porté sur 0,3 % du territoire (contre 0,2 % dans la zone de référence). Dans le nouveau Rhône, 7 résidences principales sur 10 sont des maisons, contre 3 sur 10 dans le Rhône actuel. Entre 2010 et 2012, en moyenne, 3 650 logements ont été construits chaque année. Cela représente 1,9 % de l'ensemble des logements, contre 1,6 % dans la zone

de référence. Ces nouveaux logements se répartissent de façon égale entre habitat individuel et collectif. De plus, les zones industrielles ou commerciales et les réseaux de communication, particulièrement nombreux sur le territoire, représentent un cinquième des espaces urbanisés. Sur l'initiative du Département du Rhône, des périmètres règlementaires de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) ont été définis. Ils couvrent 38 936 hectares répartis sur 50 communes dans la première couronne de l'agglomération à l'est comme à l'ouest. Cette politique vise à renforcer la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS) engagées depuis les années 90 (45 sites couvrant une superficie de 34 560 hectares sont concernés).

Une qualité de l'environnement à surveiller

Des pollutions d'origines diverses (agricole, domestique, industrielle) sont à l'origine de la détérioration de la qualité de l'eau. La majorité des cours d'eau affiche une mauvaise qualité physico-chimique et la moitié présente un état écologique médiocre. Une contamination des eaux par les pesticides est observée dans la totalité des milieux aquatiques, et particulièrement dans le Beaujolais. Pour améliorer cette situation, le territoire est

couvert, sur l'ensemble de son réseau hydraulique, par des contrats de rivières permettant de conduire de façon partenariale (département, collectivités, agence de l'eau) des programmes d'action en faveur de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de l'entretien des berges des rivières.

En l'absence d'une consommation plus raisonnée, les ressources en eau (superficielles et souterraines), déjà menacées par le changement climatique, risquent d'être qualitativement et quantitativement altérées. La situation de l'assainissement s'est améliorée au sein des 164 stations d'épuration du territoire, même si 25 % ne sont toujours pas en conformité contre seulement 8 % dans la zone de comparaison. Sur la nappe de l'est lyonnais, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) vise à assurer la préservation de la ressource sur le long terme.

En 2012, le volume d'ordures ménagères ou assimilées⁴ collectées est de 540 kg par habitant. Parmi les déchets traités sur le territoire, 41 % sont incinérés avec valorisation énergétique, 31 % sont recyclés avec valorisation matière, 13 % sont recyclés avec valorisation organique et 14 % sont stockés. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets, adopté en 2014 par le Département, constitue un outil destiné à faire progresser la situation. ■

⁴ Le tonnage de déchets collectés comprend les ordures ménagères (hors déchets de marchés et déchets de nettoyage) et de collectes sélectives (emballages, journaux, verre mais également encombrants, cartons des professionnels).

Pour comprendre les résultats

La zone de référence est constituée de territoires présentant un profil similaire au nouveau Rhône : des départements comportant au moins une communauté urbaine (ou une métropole) de plus de 500 000 habitants, auxquels on a ôté leurs principaux EPCI.

Le tableau ci-dessous liste les "départements hors EPCI" retenus :

Département	Hors
Alpes-Maritimes	Métropole Nice Côte d'Azur, CA de Sophia Antipolis
Bouches-du-Rhône	CU Marseille Provence Métropole, CA du Pays d'Aix-en-Provence
Haute-Garonne	CU du Grand Toulouse
Gironde	CU de Bordeaux
Loire-Atlantique	CU Nantes Métropole
Nord	CU de Lille et de Dunkerque, CA de Valenciennes, Douaisis
Bas-Rhin	CU de Strasbourg
Rhône	CU de Lyon

Unité urbaine : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le nouveau Rhône

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée la Métropole de Lyon qui remplace la communauté urbaine de Lyon et exercera, sur son périmètre, les compétences du département du Rhône dès le 1^{er} janvier 2015. Le Rhône hors métropole de Lyon constituera alors un nouveau département.

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

ISSN : en cours

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- "Grand Lyon : les défis environnementaux et humains d'une forte attractivité", Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n° 226, avril 2014.
- "Le Grand Lyon et le développement durable : synthèse et enjeux" Dossier, Insee Rhône-Alpes, Le Grand Lyon, 2013.
- "Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable", www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-17803.html
- "Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013", mars 2013, www.developpement-durable.gouv.fr/les-indicateurs-de-la-strategie,32042.html.

